043-200003713-20230217-202302_02-DE Requ le 27/02/2023

Département Haute-Loire

EXTRAIT du Registre des Délibérations du Comité Syndical de l'EPAGE Loire Lignon

Séance du 17 Février 2023

Date d'envoi de la convocation : 10 Février 2023

Conseillers en exercice: 33

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture le :

Présents ou représentés : 18

Délibération n°: 202302-02

Pouvoirs: 2 Excusés: 12

Objet : Participation financière des EPCI aux frais d'animation pour l'année 2023

Le Comité Syndical de l'EPAGE Loire Lignon, régulièrement convoqué, s'est réuni le 17 février 2023 à 17H30, Salle du Conseil Municipal en Mairie de BRIVES CHARENSAC, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER, Président de l'EPAGE Loire Lignon.

Étaient présents :

Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay : BRINGER Jean-Paul — PALHIERE Jean-Louis — BEAUMEL Jean-Paul — BAY Jérôme - FILERE Michel — VALANTIN Christelle Communauté de Communes Loire Semène : ARNAUD Sébastien — BOMPUIS Yves Communauté de Communes du Pays de Montfaucon : SOUVIGNET Bernard — DURIEUX Pierre Communauté de Communes du Haut-Lignon : / Communauté de Communes des Sucs : DEFOUR André Communauté de Communes Mézenc Loire Meygal : DELABRE Philippe — CHORLIET Christian Communauté de Communes Marches du Velay Rochebaron : MONTAGNON Jean-Philippe Communauté de communes Cayres Pradeiles : CATHONNET Philippe Communauté de communes Montagne d'Ardèche : VALETTE Charles Communauté de Communes des Monts du Pilat : / Communauté de communes Ambert Livardois Forez : / Loire Forez Agglomération : / Communauté de communes Val'Eyrieux : /

Avaient donné pouvoir :

Communauté de communes du Haut Lignon : BROUSSARD Olivier (pouvoir donné à SOUVIGNET Bernard)

Communauté de Communes Marches du Velay Rochebaron : MONCHER Jean Pierre (pouvoir donné à MONTAGNON Jean Philippe)

Secrétaire de séance : VALANTIN Christelle

043-200003713-20230217-202302_02-DE Reçu le 27/02/2023

Les participations financières des EPCI au coût de l'animation des opérations sentraetuelles serent basées sur les restes à charges des salaires bruts plus charges des agents occupant la fonction de chargés de missions, déduction faite des aides financières notifiées et proratisées aux surfaces de chaque EPCI sur le périmètre d'une opération contractuelle.

Si, en cours d'année, l'EPAGE a pu bénéficier de financements supplémentaires sur les postes, ils seront déduits lors de la demande de solde.

Coût total des frais d'animation pour l'année 2023

	Salaire brut + charges	Nombre d'ETP
CVB Devès - Mézenc - Gerbier	33 800,00 €	0,8
CT Loire et Affluents vellaves	113 700,00 €	2,9
CT Loire Montagnes	68 020,00 €	1,6
SAGE Lignon du Velay	43 922,50 €	1
CT Lignon du Velay	37 780,00 €	1
TOTAL	297 222,50 €	7,3

Modalités de sollicitation des EPCI:

Les titres de recette seront émis, pour 50 % du montant prévisionnel, dès que la présente délibération sera exécutoire. Le solde sera demandé en fin d'année 2023 (novembre/décembre) en fonction des dépenses réellement réalisées et des aides financières réellement notifiées.

Détail par EPCI:

CC des Monts du Pilat	
Contrats	Participation 2023
CT Loire et Affluents vellaves	2 949,44 €
SAGE Lignon du Velay	313,61 €
CT Lignon du Velay	307,13 €
TOTAL	3 570,18 €

CA Loire Forez Agglomération	
Contrats	Participation 2023
CT Loire et Affluents vellaves	5 044,32 €
TOTAL	5 044,32 €

CC du Pays de Montfaucon	
Contrats	Participation 2023

043-200003713-20230217-202302_02-DE Reçu le 27/02/2023

CT Loire et Affluents vellaves	581,58€
SAGE Lignon du Velay	3 759,33 €
CT Lignon du Velay	3 681,69 €
TOTAL	8 022,60 €

CC des Sucs	
Contrats	Participation 2023
CT Loire et Affluents vellaves	5 275,77 €
SAGE Lignon du Velay	2 858,04 €
CT Lignon du Velay	2 799,01 €
TOTAL	10 932,82 €

CC de la Montagne d'Ardèche	
Contrats	Participation 2023
CVB Devès – Mézenc – Gerbier	4 133,06 €
CT Loire Montagnes	6 848,02 €
TOTAL	10 981,08 €

CC Mézenc-Loire-Meygal	
Contrats	Participation 2023
CVB Devès – Mézenc – Gerbier	2 731,72 €
CT Loire et Affluents vellaves	1 887,23 €
SAGE Lignon du Velay	1 448,12 €
CT Lignon du Velay	1 418,22 €
CT Loire Montagnes	6 828,12 €
TOTAL	14 313,41 €

043-200003713-20230217-202302_02-DE Reçu le 27/02/2023

CC du Haut Lignon	
Contrats	Participation 2023
SAGE Lignon du Velay	3 916,13 €
CT Lignon du Velay	3 835,25 €
TOTAL	7 751,38 €

CA du Puy-en-Velay	
Contrats	Participation 2023
CVB Devès – Mézenc – Gerbier	1 081,94 €
CT Loire et Affluents vellaves	20 687,65 €
CT Loire Montagnes	11 681,41 €
TOTAL	33 451,00 €

CC Marches du Velay-Rochebaron	
Contrats	Participation 2023
CT Loire et Affluents vellaves	11 762,17 €
SAGE Lignon du Velay	881,52 €
CT Lignon du Velay	863,32 €
TOTAL	13 507,01 €

CC des Pays de Cayres et de Pradelles	
Contrats	Participation 2023
CVB Devès - Mézenc - Gerbier	2 193,28 €
CT Loire Montagnes	3 057,45 €
TOTAL	5 250,73 €

CC Loire et Semène	
Contrats	Participation 2023
CT Loire et Affluents vellaves	2 486,55 €
TOTAL	2 486,55 €

043-200003713-20230217-202302_02-DE Requ le 27/02/2023

CC Ambert Livradois Forez	
Contrats	Participation 2023
CT Loire et Affluents vellaves	8 308,29 €
TOTAL	8 308,29 €

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

Le Comité Syndical de l'EPAGE Loire Lignon, à l'unanimité :

- APPROUVE les participations aux frais d'animation pour l'année 2023 ;
- AUTORISE le Président à solliciter les EPCI sur la base de 50 % du montant prévisionnel une fois la présente délibération exécutoire et demander le solde en fin d'année 2023, en fonction des dépenses réellement réalisées et des aides réellement notifiées.

Fait le 17 Février 2023 à Brives Charensac, Tous les membres présents ont signé au registre.

La secrétaire de séance

Rublic d'Aménagement el de Gestion IN des Eaux

Christelle VALAN

Le Président de l'EPAGE L'aire Lignois

Jean-Paul BRINGER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Etablissement

Public.

d'Aménagement

et de Gestion

des Eaux

043-200003713-20230217-202302_02-DE Reçu le 27/02/2023